



BULLETIN N° 2004-01

To : Fire Chiefs

Destinataires : Chefs des pompiers

From : John C. McLaughlin, Fire Marshal

Expéditeur : John C. McLaughlin, prévôt des incendies

Date : May 25, 2004

Date : Le 25 mai 2004

Subject : Garbage Dumpsters/Enclosures

Objet : Bennes et enclos à ordures

As a result of recent fires and inquiries received by our office permit me to issue the following:

En raison de récents incendies et en réponse aux demandes de renseignements, je vous communique l'information suivante :

Dumpsters/enclosures shall be located 20 feet from buildings of combustible construction, i.e. wood and vinyl siding. If the building contains unprotected openings such as doors or windows the dumpster/enclosure should also be required to be 20 feet from the building.

Les bennes et enclos à ordures doivent être situés à 20 pieds des immeubles construits de matériaux combustibles, c'est-à-dire dont le parement est en bois et en vinyle. Cette règle s'applique également aux immeubles qui comportent des ouvertures non protégées comme des portes ou des fenêtres.

If the building is non-combustible construction i.e. concrete, concrete block, brick and contain no unprotected openings the distance required is 10 feet.

Pour les immeubles construits de matériaux incombustibles (briques, béton ou blocs de béton) et qui ne comportent aucune ouverture non protégée, la distance minimale est de 10 pieds.

These requirements are based upon the limited distance tables for buildings from other building property lines, etc. Please refer to National Fire Code (1995) section 2.4 on Fire Hazards, which also addresses this issue of combustible materials in and around buildings.

Les exigences susmentionnées sont conformes, entre autres, aux distances minimales entre les immeubles et aux limites de propriétés. Je vous prie de consulter l'article 2.4 du Code national de prévention des incendies (1995) qui porte sur les risques d'incendie ainsi que sur la question des matériaux combustibles, qu'ils soient à l'intérieur ou aux alentours des immeubles.

John C. McLaughlin
Fire Marshal / Prévôt des incendies